



CH-3003 Berne, SG-DFI

Aux destinataires
selon liste annexée

Berne, le 6 mai 2009

**Révision urgente de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal);
Consultation menée sous la forme d'une conférence : envoi des documents**

Madame, Monsieur,

Par lettre du 27 avril 2009, nous vous avons annoncé la tenue d'une consultation menée sous la forme d'une conférence (audition) ayant trait à la révision urgente de la LAMal. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a pris connaissance des documents relatifs à la révision et habilité le Département fédéral de l'intérieur à organiser la consultation. Comme nous vous l'avons déjà communiqué, la consultation aura lieu comme suit :

Date et heure : lundi 11 mai 2009, de 14 h 30 à 18 h

Lieu : Kongresszentrum Allresto, Effingerstrasse 20, 3008 Berne
(voir plan annexé)

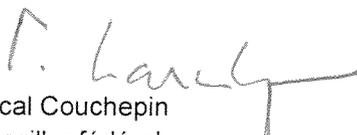
Vous trouverez en annexe le projet de modification de loi et le rapport explicatif.

Au cours de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a également discuté d'une éventuelle augmentation extraordinaire de 200 millions par an de la contribution fédérale pour les réductions de primes. Il est fondamentalement favorable à cette augmentation, mais souhaite laisser ouverte pour l'instant la question de savoir si ladite augmentation doit se faire dans le cadre du présent train de mesures ou d'une éventuelle troisième étape de mesures de stabilisation. Il souhaite par ailleurs encore examiner et clarifier les modalités de la répartition de cette contribution.

Vous aurez l'occasion de vous exprimer sur le projet lors de l'audition. Les interventions des participants seront consignées dans un procès-verbal.

Nous vous offrons également la possibilité de vous exprimer par écrit sur le projet de révision. Merci de bien vouloir envoyer votre prise de position avec la remarque « Révision urgente de la LAMal » d'ici au 13 mai 2009 au plus tard, de préférence par voie électronique à : alexandra.schweiger@bag.admin.ch, ou à l'adresse postale suivante: Office fédéral de la santé publique, division Droit, 3003 Berne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.


Pascal Couchepin
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projet de révision de la LAMal
- Rapport explicatif
- Liste des participants à la procédure de consultation menée sous forme de conférence
- Plan d'accès